

COMMUNIQUÉ

**Du 17 novembre au 6 janvier 2005 : consultation du dossier
et possibilité de requérir une audience publique**

Québec, le 17 novembre 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 17 novembre, à la demande du ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées du kilomètre 84 à 227 dans la réserve faunique des Laurentides et à Saguenay par le ministère des Transports. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute, aujourd'hui, le 17 novembre et se terminera le 6 janvier 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre confie au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet dans le cadre d'une audience publique. Toute la population peut participer aux séances publiques.

Le ministre de l'Environnement peut aussi décider de confier au BAPE le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement. Ce mandat se déroule, en principe, entre la ou les personnes ayant adressé une demande d'audience publique et le promoteur du projet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Chicoutimi, 155 rue Racine Est ;
- Bibliothèque municipale de Jonquière, succursale Saint-Michel, 3885 boulevard Harvey ;
- Bibliothèque municipale d'Alma, 500 rue Collard Ouest.

Veillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard **le 6 janvier 2005**, au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Le projet du ministère des Transports (MTQ) consisterait à élargir la route actuelle en quatre voies séparées par un terre-plein central dont la largeur varierait de 4,83 m à 18,6 m, sur une distance de 143 km. Le projet est situé dans la réserve faunique des Laurentides du km 84 au km 218 et dans les limites de la Ville de Saguenay du km 218 au km 227. Les travaux s'effectueraient de façon à récupérer

le plus possible la chaussée existante et à construire une deuxième chaussée en tenant compte des contraintes du milieu (cours d'eau, montagnes et pylônes).

Le tracé proposé par le MTQ nécessiterait la construction d'ouvrages pour la traversée des cours d'eau. Dans les limites du projet, on dénombre 23 cours d'eau majeurs qui seraient traversés par un pont, 27 cours d'eau moyens qui passeraient sous des ponceaux de dimensions variables et 250 autres ponceaux qui permettraient le passage de cours d'eau mineurs (ruisseaux) sous la route ou qui serviraient au drainage de celle-ci.

Le coût global du projet est évalué à 550 millions de dollars et les travaux s'échelonnent de 2005 à 2009. Pendant cette période, environ 45 chantiers seraient mis en œuvre.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

En phase de construction, les impacts appréhendés par le promoteur toucheraient entre autres le milieu biologique et humain. Pour le milieu biologique, l'étude d'impact mentionne que les travaux de remblayage dans les lacs et les cours d'eau, de même que la mise en place des ouvrages de traversée, tels les ponts et les ponceaux, toucheraient directement l'habitat du poisson. Des pertes d'habitats du poisson sur une superficie de près de six hectares sont anticipées. Le MTQ propose un programme de compensation qui assurerait qu'il n'y aura aucune perte d'habitat du poisson. L'étude d'impact indique également que le déboisement entraînerait, pour l'original, des pertes d'habitats de 320 hectares de forêt. Une des mesures d'atténuation proposées viserait à limiter le déboisement au minimum. En ce qui concerne le milieu humain, le MTQ note que le projet modifierait les accès aux infrastructures actuelles (installations de la Société des établissements de plein air du Québec, zones d'exploitation forestières et autres utilisateurs). Afin de permettre aux usagers de la route d'accéder à celles-ci, des zones de virement seraient prévues à des intervalles de cinq kilomètres. Ces zones consisteraient en une ouverture du terre-plein permettant d'accéder à la voie en sens inverse.

Quant à la phase d'exploitation, le promoteur fait part, entre autres, que la nouvelle route fragmenterait des habitats et représenterait un plus grand risque de collisions avec la faune terrestre, en particulier pour l'original et le caribou. Étant donné l'importance de la sécurité routière dans ce projet, le MTQ envisage entre autres, à titre de mesure de compensation, la pose de clôtures dans les secteurs les plus à risque de collision, l'élimination des mares salines connues et la mise en place d'un drainage de qualité dans la nouvelle emprise pour éviter la création de nouvelles mares salines. Le milieu visuel serait également un aspect touché par la présence de la nouvelle route. En effet, le caractère naturel des paysages forestier, lacustre et riverain sera en partie altéré par le projet. L'étude d'impact rapporte que les mesures d'atténuation seraient mises en place avec le souci d'intégrer la future route de façon harmonieuse dans le milieu.

En ce qui concerne les impacts positifs attendus, le MTQ indique par exemple que le projet améliorera les conditions de sécurité des usagers de la route 175 en réduisant les risques d'accidents, en plus de favoriser une plus grande fluidité de la circulation.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca.